



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 05/2016
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 49'000.- pour l'amélioration phonique du
foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS

Délégué municipal

M. Christian DUGON, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Préambule

Achévé en 1987, ce complexe est destiné à l'enseignement scolaire, sportif ainsi qu'aux diverses manifestations organisées par nos sociétés, autorités et également à disposition à l'occasion de réunions dans les salles prévues à cet effet.

Dans le cadre du préavis 06/2013 relatif à une demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un ascenseur était également incluse l'étude d'une amélioration phonique de certaines zones du bâtiment, particulièrement le foyer et les couloirs de l'école ou des phénomènes de réverbérations incommodaient les utilisateurs de ces locaux. Soucieuse d'apporter un confort, notamment lors de réunions conséquentes, la municipalité a décidé de reprendre les démarches entreprises dans le cadre du préavis 06/2013 remises en question à l'époque en raison des coûts jugés par notre collègue beaucoup trop élevés pour un résultat certes garanti, mais dont l'approche artistique nous paraissait surfaite et inabordable en l'état, préférant différer cette réalisation et de se concentrer sur le projet d'ascenseur.



Forts de cette expérience, après avoir visité et consulté des spécialistes en aménagements phoniques sur la base de l'analyse détaillée qu'un ingénieur acousticien appuyée par un rapport détaillé qui nous avait été fourni en 2013, le projet que nous vous proposons doit permettre une mise en place d'éléments moins coûteux mais efficaces.

Descriptif

Fourniture et pose de panneaux acoustiques type Acover pour absorber la réverbération, soit respectivement 30% de surface couverte afin d'obtenir une efficacité acoustique suffisante pour l'usage de l'établissement dans le foyer et 25% dans les ailes. Posés suspendus par filins métalliques dans les coins des murs/plafonds et pose verticale contre mur. Couleur standard : blanc

Foyer :				
Panneaux ACLV mural 70x140x6 cm	12	CHF	483.50	5'802.00
Panneaux ACLV mural 60x200x6 cm	2	CHF	434.50	869.00
Panneaux ACLV mural 120x200x6 cm	2	CHF	502.50	1'005.00
Antireverb suspendu sur les corniches	12	CHF	462.00	5'544.00
Aile inférieure gauche				
Préau couvert : ACLV suspendu 120x200 cm	6	CHF	502.50	3'015.00
Couloir : ACLV suspendu 120x200 cm	7	CHF	502.50	3'517.50

Cage d'escalier rez	2	CHF	502.50	1'005.00
Par symétrie, regroupement des 3 autres ailes du bâtiment				
Aile inférieure droite, 15 ACLV suspendu 120x200x6 cm	15	CHF	502.50	7'537.50
Aile supérieure droite, 13 ACLV suspendu 120x200x6 cm	13	CHF	502.50	6'532.50
Aile supérieure gauche, 13 ACLV suspendu 120x200x6 cm	13	CHF	502.50	6'532.50
Frais de préparation du chantier, manutention et déplacements	1	CHF	600.00	600.00
Frais de livraison	1	CHF	200.00	200.00
Frais de location de pont roulant	1	CHF	880.00	880.00
Total HT				43'040.00
TVA (8%)				3'443.20
Total TTC				46'483.20
Divers et imprévus 5%(arrondi)		CHF		2'324.20
Total Général				48'807.40

Exemples (à titre indicatif)



Charges financières

Celles-ci s'élèvent à CHF 2'139.67 par an, dont CHF 506.33 par an sur le capital moyen.

Conclusion

Ce projet correspond au souhait des utilisateurs du CCS, (enseignants, parents d'élèves, organisateurs de manifestations et le public). C'est pourquoi, Monsieur le Président. Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 05/2016 relatif à la demande de crédit de CHF 49'000.00 pour pour l'amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide : d'adopter le préavis municipal n° 05/2016 relatif à la demande de crédit de **CHF 49'000.00** pour l'amélioration phonique du foyer, des préaux couverts et des couloirs du CCS

Financement par la trésorerie

Amortissement sur 30 ans

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 mars 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Jean-Pierre Roland